

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

**N° CP/2011/179 - Développement local urbain : CUS - 2223  
Actualisation de la participation financière du Département  
au projet de renouvellement urbain du quartier de la Meinau-  
Canardière à STRASBOURG**


Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2006/120 du 11 décembre 2006 relative à la participation du Département au projet de renouvellement urbain du quartier de la Meinau-Canardière à STRASBOURG

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant d'étape à la convention de rénovation urbaine du quartier de la Meinau-Canardière à STRASBOURG, avenant ayant pour objet :

- le maintien à 7,71 M€ de la participation globale maximum du Département
- la prolongation de la durée de la convention, pour une période d'application portée à 2006-2013
- l'actualisation de la répartition des financements du Département par familles d'opérations, conformément au tableau de synthèse annexé (version distribuée en séance).

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant d'étape au nom du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55475-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 15/03/11